

INTERNATIONAL JOINT
COMMISSION

TRADUCTION

COMMISSION
MIXTE INTERNATIONALE

151, rue Slater,
Ottawa (Ontario)
K1P 5H3

Dossier: 101-3-1:1

Le 5 août 1976

L'honorable A.J. MacEachen, C.P., député
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures
Immeuble L.B. Pearson
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

La présente fait suite à la lettre adressée par la Commission au Gouvernement du Canada, le 6 juillet 1976, pour l'informer que son rapport sur le projet de dérivation de Garrison, au Dakota du Nord, ne serait pas disponible le 31 octobre 1976, tel que demandé. La lettre mentionnait également que la Commission communiquerait de nouveau avec les deux Gouvernements à ce sujet après avoir reçu du Bureau d'étude sur la dérivation de Garrison des informations plus détaillées, à la suite de la réunion du Bureau fixée aux 27, 28 et 29 juillet.

Le 30 juillet 1976, la Commission a rencontré les co-présidents du Bureau d'étude sur la dérivation de Garrison et a discuté longuement avec eux des raisons justifiant les délais de parution de leur rapport. La Commission a également préparé avec soin un calendrier de travail plus juste pour la présentation de son rapport aux Gouvernements.

Le Bureau n'a pu présenter son rapport à la Commission au mois d'août, comme il devait le faire, en raison de la nécessité d'une évaluation fouillée et experte des données disponibles sur la qualité de l'eau, y compris du point de vue de leur fiabilité. Ces données forment la base sur laquelle s'appuieront les prévisions de l'incidence qu'aura le projet sur la qualité des rivières Souris et Rouge au Canada. Cette question représente, comme vous le savez, le point central de l'étude entreprise aux termes du Renvoi et conditionne de ce fait tout le reste. Les deux présidents du Bureau ont fait remarquer à la Commission qu'à cet égard, le Bureau n'a aucun moyen d'accélérer les choses. Les autres comités relevant du Bureau, à l'exception du Comité sur la quantité d'eau, ne peuvent terminer leur travail que s'ils disposent des données approuvées sur la qualité de l'eau que doit leur fournir le Comité sur la qualité de l'eau.

... 2